

RÈGLES DE COTISATION – 2020

La cotisation annuelle à la FAPEO garantit les droits statutaires des affiliés à la Fédération. Son montant dépend cependant de la situation sociale et financière de l'école ou de l'Association de Parents. :

- 20€ par an pour toutes les associations de parents
- 5€ par an pour les écoles en encadrement différencié

Pour des raisons particulières, l'association peut demander une exonération de cotisation. Contactez-nous si vous êtes dans cette situation.

Il existe également une affiliation individuelle fixée à 20€.

Ces cotisations sont à payer sur le compte de la FAPEO :

IBAN: BE48 2100 2838 9427

BIC: GEBABEBB

En communication :

- Pour un collectif/une AP : Cotisation 2020 – Nom de l'AP/du collectif – Commune
- Pour une affiliation comme membre individuel/sympathisant : Cotisation 2020 - Nom-Prénom - Commune